

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le 29 avril, à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude EXPOSITO, Maire.

Etaient présents : ARNAU Liliane – BISQUERT Jean-Louis – BOYER Denis BUIL Alexandre – CALAS Philippe – COURADIN Francis – DE LA RUA Michel – FAURE Philippe – FERNANDEZ Sandrine – JOURNET Michel – MARTIN Laure MAUREL Bruno - MINGUET Céline – PIONCHON Frédéric – ROUCAIROL Roch – SOLERE Daniel – TOULOUZE Philippe –
Etaient absents avec procuration : CHAUDOIR Gwendoline – PEREZ Gérard VAYRETTE Frédéric.
Etaient absents : LAMOUREUX Marlène – GOMEZ Tom.

1 -Mise à jour du Tableau des Effectifs – Création :
- d'un emploi de Rédacteur Principal TC
- de deux emplois d'Agent de Maîtrise TC

Monsieur le Maire informe que le bon fonctionnement du Service Administratif et des Services Techniques de la Mairie nécessite la mise en place d'un emploi plus qualifié pour chacun d'eux. Pour répondre aux besoins de ces services, Monsieur le Maire propose, en application de la Loi du 26 Janvier 1984, de créer à compter du 1^{er} Mai 2010, un emploi :

- de Rédacteur Principal à Temps Complet pour le Service Administratif,
- de deux emplois d'Agent de Maîtrise TC pour les Services Techniques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Vu la disponibilité des crédits ouverts au budget communal,

Décide de créer à compter du 1^{er} Mai 2010 :

- un emploi de Rédacteur Principal TC
- deux emplois d'Agent de Maîtrise TC

Charge Monsieur le Maire de procéder aux nominations en application de ses pouvoirs propres.

2 -Non affectation du résultat de l'exercice 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude EXPOSITO, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009

CONSTATE

- un solde d'exécution (déficit de la section d'investissement) :-74.470,00 €
- un résultat excédent (de la section de fonctionnement) : 808.642,41 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépense pour un montant de : 573.836,00 € (b)
- en recette pour un montant de : 0 € (c)

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : (b) – (c)
soit 573.836,00 - 0 = 573.836,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement ne peut pas faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer la partie de résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

En conséquence, aucune affectation ne peut se réaliser en recettes d'investissement au compte 1068 «autres réserves» et l'excédent de fonctionnement reste inscrit au compte 002 «résultat de fonctionnement reporté».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte sa proposition dans tout son contenu.

3 - Aménagement RD 37 entre les deux giratoires – Approbation Convention entre Commune et le département de l'Hérault.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement de la RD 37 entre les deux giratoires, à hauteur du Centre Médical.

Il ajoute que par courrier en date du 06 avril 2010, le Directeur de l'Agence départementale lui a fait parvenir la convention qui précise que, pour répondre à la demande de la Commune, de Département a accepté les travaux d'aménagement sur la RD 37 en entrée de l'agglomération de la Commune de Portiragnes. En cohérence avec l'initiative municipale pour la réalisation des équipements, les parties souhaitent déterminer les obligations mises à la charge de la commune en matière d'entretien des dépendances de la chaussée.

La présente convention a pour objet de déterminer les obligations mises à la charge de la Commune en matière d'entretien et de responsabilité des dépendances de la chaussée. Ces dépendances se situent sur la RD 37 entre les PR 40.200 et 40.800.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention telle qu'elle est présentée. et autorise le Maire à la signer pour acceptation

4 - Aménagement RD 37 entre les deux giratoires – Approbation convention de groupement de commandes publiques relatives à la réalisation de travaux routiers sur la route départementale 37

Monsieur le Maire rappelle que le Département, à la demande de la Commune, a décidé de renforcer la chaussée de la RD 37 entre les PR 40.200 et PR 40.800 en traversée de l'agglomération de Portiragnes. Les travaux concernés, situés sur le domaine public routier départemental, seront réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale.

Parallèlement à ces travaux, la Commune envisage de réaliser en maîtrise d'ouvrage communale un plateau traversant, des trottoirs et un aménagement central pour refuge des piétons en traversée de la voie ainsi qu'un ouvrage hydraulique sous la RD 37.

Dans la perspective de la réalisation de ces deux projets, comme l'y autorise le Code des marchés publics, le Département et la Commune envisagent la création d'un groupement de commandes publiques en raison du caractère connexe des ouvrages, dans le but d'assurer une meilleure coordination des travaux, et dans un souci de simplification de procédures, d'optimiser les coûts et les conditions de réalisation des différentes opérations de travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention telle qu'elle est présentée et autorise le Maire à la signer pour acceptation.

5 - Subventions aux associations.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'occasion du vote du budget primitif 2010, il a été prévu une somme de 101 000 € à l'article 6574 : subventions.

Il convient de procéder à la répartition de cette somme entre toutes les associations locales.

Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

- « Entente Portiragnes/Vias Foot »	23 000,00 €
- « Parents d'élèves »	14 000,00 €
- « Comité des Fêtes »	12 000,00 €
- « Entente Portiragnes/Cers Rugby	8 000,00 €
- « Les Amis de l'Ecole »	7 100,00 €
- « Club Taurin Lou Camarguen »	6 082,00 €
- « Tennis Club »	4 000,00 €
- « Jumelage Portiragnes/Vieille Brioude	3.000,00 €
- « Foyer Rural »	3 000,00 €

- « La Palette Portiragnaise »	2 200,00 €
- « Fany Pétanque »	1 800,00 €
- « Amicale Laïque »	1 600,00 €
- « Portiragnes en Scène »	1 500,00 €
- « Entente Portiragnes/Cers – Ecole de Rugby	1 500,00 €
- « Joie de Vivre »	1 100,00 €
- « Chasse »	900,00 €
- « G.A.P. »	770,00 €
- « La Tête et les Mains »	750,00 €
- « Anciens Combattants »	600,00 €
- « Ecole des Razeteurs »	1 000,00 €
- « Belote »	500,00 €
- « Barbarians Club 91/002 »	500,00 €
- « Portiragnes Musique »	500,00 €
- « P'tit Creux »	500,00 €
- « Bouts de Ficelle »	500,00 €
- « Portidancing »	340,00 €
- « Les Ailes Portiragnoises »	300,00 €
- « Don du Sang »	200,00 €
- « Initiation au Bridge »	200,00 €
- « S.N.S.M. »	200,00 €
- « La Cabane des Artistes »	160,00 €
- « Surf Casting Pepino 34 Les Rebelles Portiragnes »	500,00 €
- « Tarot Club »	160,00 €
- « Stade Olympien Portiragnais »	160,00 €
- « 1,2,3, Dansez »	160,00 €
- « Chats Libres »	150,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de Monsieur le Maire pour la répartition des subventions aux associations.

6 - Arènes municipales « Georges Coget » Instauration tarif location

M. le Maire rappelle la convention en date du 27 juin 2008 qui lie la Commune au « Club Taurin Ricard – Lou Camarguen » et son Ecole de Razeteurs, pour la mise à disposition des Arènes municipales « Georges Coget » à Portiragnes-Plage dans le cadre de l'ensemble des spectacles taurins organisés tout au long de l'année.

Il ajoute que, de même que l'ensemble des structures communales, l'entretien de cet édifice, pour le maintenir aux normes de sécurité actuelles représente une charge financière considérable pour la Collectivité.

Pour faire face partiellement à cette dépense récurrente, le Maire propose à l'assemblée d'instaurer un tarif de location et propose de le fixer à :

- 800 €/jour pour les arènes et les abords
- 300 €/jour pour les abords seulement

Enfin, il convient de préciser que, lorsque la Collectivité est coorganisatrice, ces dispositions ne s'appliqueront pas, ni à l'Association suscitée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide d'instaurer un tarif **pour la** location des arènes de :

- 800 €/jour pour les arènes et les abords,
- 300 €/jour pour les abords seulement.

7 - Commune de Portiragnes - Renforcement BT poste PRELLES –FDI Habitat – Approbation du projet

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 16 mars 2010 que lui a fait parvenir Hérault Energie concernant le montant estimatif des travaux pour le renforcement BT poste PRELLES-FDI Habitat.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 5 435,76 € TTC

Renforcement BT poste PRELLES – FDI Habitat :

Montant des travaux TTC : 5 435,76 €

Récupération T.V.A.

Subvention possible : 3 220,56 €

Part à la charge de la Commune **1 380,24€**

Le Maire précise que ce projet doit faire l'objet une attribution de subvention par le Département, le FACE, le concessionnaire ou Hérault Energie et une convention sera alors proposée à la Commune pour définir les conditions financières définitives, administratives et techniques de réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions de la délibération telles qu'elles sont présentées.

8 - Commune de Portiragnes. Conseil d'exploitation de l'office de tourisme - Désignation des délégués externes au Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 23 mars 2010 par laquelle le Conseil Municipal a procédé, en vertu des dispositions de l'article L 2221 – 4 du Code Général des Collectivités Territoriales à la création du Service public administratif détenant la seule autonomie financière et adopté le statut de cet établissement qui sera géré par un Conseil d'exploitation.

Il ajoute que suivant délibération en date du 08 avril 2010 revêtue de son caractère exécutoire du 14 avril 2010, les délégués du Conseil Municipal ont été désignés

Suivant l'article 7 dudit statut, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation des membres extérieurs au Conseil Municipal devant siéger à ce Conseil d'exploitation de l'office de tourisme.

Il précise que trois personnes ont fait acte de candidature : il s'agit de :

Philippe LUCQUIN

Sabine FRANCES

Jean-Paul VERNHES

Monsieur le Maire propose de désigner ces trois membres externes qui seront chargés de siéger dans ce Conseil d'exploitation et invite les membres présents à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner :

Monsieur Philippe LUCQUIN

Madame Sabine FRANCES

Monsieur Jean-Paul VERNHES

pour siéger dans ce Conseil d'exploitation et assister aux réunions concernant le fonctionnement de cet établissement.

9 - Budget du service public d'assainissement et du service public de distribution d'eau Potable. Non affectation de l'excédent de Fonctionnement de l'exercice 2009

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget primitif 2010 du service public d'eau et d'assainissement de la Commune, la section d'investissement était équilibrée par un autofinancement complémentaire provenant de la section de fonctionnement.

Cet autofinancement complémentaire de la section d'investissement ne faisant pas l'objet d'une écriture comptable, le compte administratif 2009 fait apparaître un déficit d'investissement de clôture de 421 817,61 € et un excédent d'exploitation de clôture de 894 404,88 €.

En conséquence, aucune affectation ne peut se réaliser en recettes d'investissement au compte 1068 «autres réserves » et l'excédent de fonctionnement de 894 404,88 € reste inscrit au compte 002 «résultat d fonctionnement reporté ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte sa proposition dans tout son contenu.

10 - Marché nocturne au parking Labech et place du Bicentenaire – approbation convention Commune/ « Association Rencontre des Artisans »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années l'Association « Rencontre des Artisans » anime les soirées durant la saison estivale.

Il ajoute que pour cette saison estivale 2010 cette animation est reconduite :

tous les mardis soirs de juillet à août au parking Labech

tous les dimanches soirs : le dernier de juin et le premier de septembre sur la place du Bicentenaire

Pour l'occupation du domaine public, l'association s'engage à verser à la Collectivité une somme forfaitaire de 500 €.

Il dépose sur le bureau le contrat d'engagement à passer avec cette association pour une durée de un an et invite les membres présents à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contrat d'engagement tel qu'il est proposé et autorise le Maire à le signer.